

AVOUÉS ASSOCIÉS PRÈS LA COUR D'APPEL

1 BIS, RUE DES POTIERS - 31000 TOULOUSE

TOULOUSE, LE

17 MARS 1998

┌  
Monsieur et Madame LABORIE  
2 rue de la Forge  
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE  
└

L

REFERENCES A RAPPELER : LABORIE / COMMERZ BANK - MG

Monsieur, Madame,

Je vous prie de trouver ci-joint copie de l'arrêt favorable rendu le 16 MARS 1998 par la Cour d'Appel de TOULOUSE.

La Cour déclare nos appels recevables, considère que nous ne sommes pas en présence d'une demande nouvelle, et considère que la loi du 13/7/79 n'a pas été respectée.

De ce fait la Cour annule le prêt du 16/1/92 et annule la procédure de vente de saisie immobilière.

Compte tenu de l'annulation du prêt, vous devez théoriquement rembourser le capital et la COMMERZ BANK doit vous rembourser les intérêts de retard.

Il est vraisemblable que vous ayez déjà réglé l'intégralité du capital et je souhaiterais donc savoir le montant des intérêts qu'il y a lieu de récupérer.

Je vous demande donc de prendre rendez-vous avec moi et de venir avec le tableau d'amortissement du prêt.

Je fais signifier cet arrêt.

Je vous prie de me faire parvenir une provision complémentaire de 3 618,00 FRS suivant facture jointe.

Par courrier séparé j'adresse également copie de cette décision à votre avocat.

Vous souhaitant bonne réception de la présente décision,

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, à l'assurance de mes considérations distinguées.

TÉLÉPHONE 05 61 63 14 78 - TÉLÉCOPIE 05 61 63 14 79